

## **A.S.A. DE LA BAR MOYENNE 2<sup>ème</sup> PARTIE**

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE N° 2-2019

**Date de convocation :** 28 Juin 2019

**Date de réunion :** 12 juillet 2019

**Nombre de voix en exercice : 2106**

**Nombre de voix présentes ou représentées : 651**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le vendredi 12 Juillet à 15h15 se sont réunis en assemblée générale les Membres de l'Association Syndicale Autorisée de la Bar Moyenne 2<sup>ème</sup> Partie légalement convoqués à la mairie de la Neuville à Maire.

Sous la présidence de Monsieur Pierre BERTEAUX

**Etaient présents :**

Madame André GENCY  
Monsieur Jean-François ADNET  
Monsieur Pierre BERTEAUX  
Monsieur Sébastien BERTEAUX  
Monsieur Patrick CORNET  
Monsieur Olivier CRETEUR  
Monsieur Dominique FAUCHERON  
Monsieur Philippe GOGLINS  
Monsieur Jean-Marie DUPONT  
Monsieur Jacky METILLON  
Monsieur Régis PAQUIT  
Monsieur Denis PAYON

**Etait excusé avec pouvoir :**

Monsieur Thierry ROUSSEAUX

Monsieur Adrien DEMAULJEAN, conseiller technique de la Chambre d'Agriculture SUAT/UDASA.

**ORDRE DU JOUR :**

- Rapport d'activités 2017-2018
- Renouvellement des syndicats (groupe 2)
- Point sur les travaux à venir
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, et indique qu'il s'agit d'une deuxième assemblée générale, et donc les délibérations seront prises à la majorité des présents et représentés.

#### **Rapport d'activités 2017-2018**

##### **Année 2017**

- **Travaux d'entretien d'émissaires (débranchement)**
  - Frédéric ROMAGNY: 5 537 € HT
  - 20 km (Sauville – Tannay – La Neuville à Maire – Mont Dieu – Vendresse)

##### **Année 2018**

- **Travaux d'entretien d'émissaires (débranchement / rotocurage)**
  - Frédéric ROMAGNY: 3 854,20 € HT
  - 1700 ml (La Neuville à Maire – Tannay)
- **Travaux d'entretien de la Bar + Noue**
  - Forêts et Paysages : 13 993,80 € HT
  - 5 370 ml + 150ml
  - Désencombrement
  - Coupe sélective dans la ripisylve
- **Participation financière :**
  - 50 % Agence de l'Eau Rhin Meuse
  - 15 % Fédération départementale des Pêcheurs

#### **Renouvellement des syndics :**

Les personnes du groupe 2 demandent le renouvellement de leur mandat, à savoir :  
Messieurs Dominique FAUCHERON, Jean-François ADNET, Patrick CORNET, Bruno VALET, Jean-Marie DUPONT, Bernard MICHAUX et Denis PAYON.

Il est également indiqué que M. LAUNOIS faisait partie de ce groupe. Il serait bien de le remplacer suite à son décès. Après échange avec son fils Etienne LAUNOIS, celui-ci a indiqué ne pas souhaiter s'engager dans le bureau de l'ASA.

Monsieur Patrick CORNET ne souhaite pas se représenter. Il est demandé à l'assemblée si des personnes souhaiteraient intégrer le Bureau de l'ASA en remplacement du syndic sortant.

Il est rappelé dans les statuts de l'ASA que le nombre de syndics doit être compris entre 6 et 22 membres.

Messieurs Loïc CORNET et Christian PONSIN proposent leur candidature.

Résultat du vote à main levée : pour à l'unanimité

Les autres membres du groupe 2 sont également soumis au vote afin d'être réélus.

Résultat du vote à main levée : Pour : unanimité.

#### **Point sur les travaux à venir**

##### *Travaux d'entretien de cours d'eau*

- **Restant de 2018: Travaux d'aménagement de la Bar**
  - Forêts et Paysages : 8 000 € HT
  - Gestion d'un atterrissement
  - Restauration de la berge et du lit de la rivière
- **Participation Financière:**
  - 15 % Fédération Départementale des Pêcheurs

##### *Travaux d'entretien d'émissaires*

- Débroussaillage et curage à définir lors de la prochaine réunion de bureau.

- **Questions diverses**

M. Patrick CORNET souhaite savoir si les travaux initialement prévus en 2018 sur la commune de TANNAY auront lieu. Il lui est indiqué que ce n'est pas faute d'avoir invité des entreprises à remettre un devis pour cette prestation mais qu'aucune ne s'est pour l'heure déplacée, malgré plusieurs relances. Ces travaux seront à prévoir prochainement.

M. DUPONT indique qu'une partie du ruisseau de St Rémy a tendance à s'encombrer dans le village et souhaiterait savoir quelle intervention pourrait être entreprise. Une visite avec le conseiller est à prévoir.

M. PAQUIT indique que de nombreux peupliers sont tombés dans le canal GENDARME pouvant occasionner quelques freins à l'écoulement. De plus, le niveau de la vieille Bar semble anormalement haut. Une visite est également à prévoir sur le secteur.

M. BERTEAUX fait part d'un différend entre l'ASA et M. ALCIDI, propriétaire de la Ferme de la Tuilerie quant à un appel de cotisation que celui-ci décrit comme inapproprié sachant que l'appel de cotisation ne lui est pas parvenu les premières années où celui-ci est devenu propriétaire des lieux. Un courrier lui sera prochainement envoyé afin de lui rappeler les obligations des propriétaires inscrits dans le périmètre de l'association mais également sur lequel sera mentionné que l'exploitant, M. FAUCHERON, s'engage à prendre en charge l'appel de cotisation pour les parcelles agricoles.

Il est demandé s'il serait possible de réaliser un débroussaillage de la Bar car la coupe des sujets de saules réalisée en début d'année a laissé place à de multiples rejets qu'il sera nécessaire de couper pour éviter l'encombrement de la rivière trop prématurément. Le conseiller indique que l'entretien d'un cours d'eau est réglementé et que cette pratique ne semble pas autorisée. Celui-ci se renseigne et reviendra vers le bureau de l'ASA.

N'ayant plus de questions, le Président lève la séance à 16h30.

Le Président,

Pierre BERTEAUX